

16 juillet 2009

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2009

Mise en œuvre du contrat de liquidité

Le 24 septembre 2001, Siparex Croissance a confié à la société ODDO & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité (révisé le 3 novembre 2008) conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. Un nouveau contrat a été conclu pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 décembre 2008.

Actuellement, il est prorogé par tacite reconduction par périodes successives de douze mois.

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2008, les moyens affectés au compte de liquidité correspondaient à 9 408 titres Siparex Croissance et un encours de 40 163,48 euros.

Bilan semestriel

Entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 juin 2009, les opérations suivantes ont été réalisées :

- 8 900 titres Siparex Croissance acquis pour un montant total de 127 167,89€
- 6 603 titres Siparex Croissance cédés pour un montant total de 97 035,51€

Au 30 juin 2009, les moyens affectés au compte de liquidité correspondent à 11 705 titres Siparex Croissance et un encours de 10 031,13 euros.

**SIPAREX CROISSANCE, cotée sur Euronext Paris (compartiment C)
Code ISIN FR0000061582 – Code Reuters SIXP.PA – code Bloomberg SIX FP**